

VAL DE GÂTINE

# Le Bocage des Antonins préservé

La communauté de communes a décidé d'accorder son soutien à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale du Bocage des Antonins pour la période 2024-2026.

Une convention de partenariat a été signée ce mardi 2 avril, à Champdeniers, entre la communauté de communes Val de Gâtine et l'association Deux-Sèvres nature environnement (DSNE), par délégation de la région Nouvelle-Aquitaine (principal co-financeur), dans le cadre du plan de gestion 2018-2027 de la Réserve naturelle régionale du Bocage des Antonins de Saint-Marc-la-Lande. Un espace de 22 hectares où sont recensées 2 200 espèces du Bocage.

« Nous constatons une prise de conscience »

Les principaux acteurs exposent : « Le bocage humide autour de l'étang de Forges, à Saint-Marc-la-Lande, constitue un îlot paysager représentatif de la Gâtine armoricaine, en très bon état de conservation et caractérisé par une biodiversité très élevée, ce qui lui a valu d'être classé en Réserve naturelle régionale en 2015 sous le nom de Bocage des Antonins. L'association DSNE a été désignée gestionnaire du site par la région Nouvelle-Aquitaine qui en est l'autorité de gestion. Document cadre de toutes réserves naturelles, un plan de gestion a été rédigé par le gestionnaire et validé par le comité consultatif de gestion du site pour la période 2018-2027. La CCVG a décidé de soutenir financièrement Deux-Sèvres nature environnement pour l'opération suivante : mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle pour les années 2024, 2025 et 2026. L'aide accordée à DSNE s'élève à 22 500 € TTC sur trois ans. »



La signature de la convention entre la CCVG et DSNE a eu lieu en présence de Nicolas Cotrel, directeur de DSNE, Magali Migaud, représentante légale de DSNE, Jean-Pierre Rimbeau, président de la CCVG, et Yves Attou, vice-président de la CCVG en charge de la transition écologique (de gauche à droite).

PHOTO: CO

Au niveau de ses principales actions déjà réalisées depuis trois ans, financées par la Région (80 %), l'Agence de l'eau et l'Office français de la biodiversité et de l'écologie, Nicolas Cotrel, directeur de DSNE, indique : « Une grosse opération de réhabilitation du site a été réalisée par la gestion des prairies avec réfection des clôtures et des haies, la restauration de l'étang du XV<sup>e</sup> siècle creusé par les Antonins, la création d'un sentier pédagogique, des animations scolaires. DSNE réalise 74 opérations pour 110 000 € par an dont des opérations pédagogiques avec

notamment l'école dehors, des actions en faveur et en soutien des agriculteurs. » Pour Yves Attou, vice-président de la CCVG en charge de la transition écologique, « l'équipe de DSNE nous apporte une expertise très importante » en rappelant « une première action réussie avec la Trame verte bleue et noire. Les liens avec DSEN sont remarquables notamment pour la protection des haies, DSNE est la sentinelle des haies, ainsi que son travail pédagogique au niveau des écoles et des associations. Nous constatons une prise de conscience en ter-

mes d'environnement ». Pour Jean-Pierre Rimbeau, président de la CCVG, « cette collaboration a du sens puisque nous avons dans notre communauté de communes trois sites emblématiques : le Bocage des Antonins, le diamant de cette collaboration, le site des Sources du Thouet et de la Sèvre nantaise à Beugnon-Thireuil et le jardin de Flore, un espace naturel à Soutiers. Cette collaboration a du sens au travers de ce que l'on peut développer notamment dans le projet du Parc naturel régional dans lequel nous sommes fortement engagés ».